



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES ASSOCIATIONS DES RÉÉDUCATEURS
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

PROJET FNAREN 2007/2008

La rééducation, comme définie dans la circulaire 2002-113 du 30 avril 2002, s'inscrit dans le service public et laïc de l'Éducation Nationale. Les rééducateurs sont des fonctionnaires d'Etat.

La rééducation propose une approche globale des difficultés scolaires où la singularité et la particularité de chaque enfant sont reconnues et prises en compte. Elle contribue à mobiliser les processus de pensée nécessaires à l'investissement scolaire et aux apprentissages.

La rééducation est une pratique spécifique, elle s'appuie sur un cadre et un projet. Indispensable dans l'école, elle nécessite un temps et un lieu spécifiques, un travail en partenariat et en accord avec les référents familiaux et les enseignants.

La prévention, autre mission du rééducateur est un ensemble d'actions qu'il met en place en lien avec les objectifs de l'école. Dès le cycle I, la prévention permet d'éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

Le rééducateur s'attache à restaurer chez l'élève qui rencontre des difficultés, le désir et le plaisir d'apprendre en respectant la globalité de cet enfant. Il aide celui-ci à établir des liens entre son monde personnel et les codes culturels que requiert l'école.

Cette aide est proposée à la famille et à l'enfant.

Le rééducateur s'inscrit au sein d'une équipe pluridisciplinaire dans le dispositif des **Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté** et dans les centres psychopédagogiques.

Situé dans l'institution scolaire, le dispositif RASED concourt au lien social et à la réduction des tensions relationnelles dans les écoles.

Pour l'année 2007-2008 la FNAREN, point d'ancrage des associations départementales de rééducateurs, nourrie de la réflexion des adhérents des AREN, poursuit son travail concernant :

1/ Le congrès national, temps essentiel des actions de la fédération :

Le congrès est pour nous, le point fort de nos actions de recherche, de formation, de communication. Il accueille les rééducateurs mais aussi d'autres professionnels autour d'une réflexion transversale sur un thème voté en Assemblée Générale.

Nous finaliserons avec l'AREN du Jura le XXIII^{ème} congrès en 2008 à Dole sur le thème du temps, et mettrons en chantier celui de 2009 à St Etienne avec les associations du Rhône et de la Loire, sur le thème de la place.

2/ Les publications, élaborées par le Comité de rédaction :

La revue nationale "*envie d'école*", 4 numéros par an, à paraître les n° 52, 53, 54, 55, reflet de la vie de la fédération, offre un apport théorique et une réflexion à partir de la pratique du terrain. C'est un outil de partage d'expériences.

L'ERRE est la revue de recherche et de théorisation des pratiques rééducatives, dont le numéro 25 sera publié dans l'année. Le numéro spécial "Actes du XXII^{ème} congrès, Reims 2007" paraîtra en mai 2008.

Cette année, le Conseil d'Administration a résolu de mettre en route un travail d'écriture autour de la vie et de l'histoire de la FNAREN.

3/ Le Comité Scientifique : Créé en octobre 1999, il est composé de personnalités sensibles à la nécessité d'une aide humaniste qui prenne en compte l'enfant dans sa globalité de sujet en devenir. Universitaires, chercheurs, psychanalystes, philosophes, médecins, sociologues, psychologues, professionnels de l'enfance, de la justice et de l'éducation, ils contribuent par leur diversité à la réflexion théorique de la FNAREN.

Cette année, la FNAREN invitera son comité scientifique à animer un colloque à Paris sur le thème de la souffrance à l'école.

Suite à l'expérience positive au Congrès de Reims, nous reconduirons le dispositif du forum, temps de débat entre les adhérents et les membres de ce comité.

4/ Le travail des commissions et du Conseil d'Administration : Au cours des quatre réunions annuelles du CA, les commissions mèneront un travail de réflexion et d'élaboration sur les thèmes suivants :

- Orientation financière et élaboration du projet de motion 2008-2009, moteurs de la vie de la fédération ».
- Les nouveaux textes : loi sur l'égalité des chances, plan de réussite éducative, loi de prévention de la délinquance et textes à venir.
- La conception de la prévention pour le rééducateur ; l'évolution des problématiques des enfants à l'école.
- L'éthique professionnelle du rééducateur ; le secret partagé et la confidentialité.
- La fonction et la pratique du rééducateur ; la réflexion autour de l'évaluation.
- La formation, la certification (CAPA-SH), le statut du rééducateur d'accueil ; la question de l'intégration des IUFM aux universités ; la formation continue.
- La notion de partenariat et les actions à mener.
- L'information, la communication.
- L'Europe : comment penser la difficulté scolaire ?

5/ le site de le FNAREN www.fnaren.asso.fr, actualisé régulièrement, met à disposition l'historique de la FNAREN, les textes relatifs à la rééducation (liens avec les publications), le contenu d' "envie d'école", l'agenda, les pages congrès, la possibilité de télécharger des outils, la liste des membres du comité scientifique, les liens avec les sites des partenaires.

Avec ses partenaires professionnels, associatifs et syndicaux, la FNAREN propose et poursuit les actions nécessaires pour obtenir les conditions indispensables au fonctionnement des équipes des RASED afin de permettre à tout élève qui rencontre des difficultés de recevoir à l'école l'aide spécialisée à laquelle il a droit.

La FNAREN, en lien avec les AREN, renforce sa politique de promotion de l'aide rééducative à l'école en restant une force de proposition auprès des instances de l'Education Nationale à tous les échelons de la hiérarchie. La FNAREN demandera une audience au ministre de l'Education nationale dès la rentrée.

Fort de son éthique, la FNAREN s'engage à sensibiliser les membres de la communauté éducative afin que la transmission ou la circulation d'informations ne nuisent en rien à l'élève et à sa famille. La FNAREN pose le principe de confidentialité du travail de l'enfant tout en restant dans une démarche de communication et d'échange.

Bureau National du 7 juillet 2007